



En Instance d'Adoption

SAISON 2004/2005

Paris, le 04/10/2004

**PROCES VERBAL N°1
DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
Vendredi 17 SEPTEMBRE 2004**



Présents :

Mesdames	Elisabeth ROSSI	Membre de la CCS
	Valérie BLANC	Membre de la CCS
Messieurs	Robert METAYER	Membre de la CCS
	Bernard THIVILLIER	Membre de la CCS

Assistent :

Messieurs	Jean PERIOU	Représentant de la LNV
	Jean-Claude ETIENNE	Chargé de mission auprès de la CCS
	Eric COLAS	Secrétaire de la CCS

Excusés :

Messieurs	Jacques TARRACOR	Président de la CCS
	Alain DE FABRY	Membre de la CCS



I) GESTIONS DES CHAMPIONNATS SENIORS

✚ Forfait Général NATIONALE 3 Masculin

☞ EC ORLEANS Poule F

La CCS a fait appel au qualifié supplémentaire de Côte d'Azur TOULON SIX-FOURS VB et a procédé à des ajustements dans les poules 3MB, 3MF, 3MH déjà constituées pour proposer des poules complètes avant le début du championnat.

✚ Forfait Général NATIONALE 3 Féminin

☞ OA JUAN LES PINS et le SCO ST MARGUERITE Poule A

Compte tenu de l'information tardive de ses deux forfaits, la CCS n'a pu faire appel aux qualifiées supplémentaires.

Par conséquent la Poule A de N3 Féminin est composée de 10 équipes. Seule l'équipe classée 10ème de cette poule sera reléguée en Régional la saison 2005/2006.

La CCS transmet les dossiers à la Commission de Discipline pour suite à donner

EQUIPES NON REENGAGEES (article 10 du RGEN)

- ☞ STADE FRANÇAIS de N3 Féminin en Régional sans possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.
- ☞ AS ILLAC de N1 Féminin en N3 Poule G avec possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005 pour l'équipe réserve.
- ☞ CARLADEZ de N1 Masculin en N3 puis en Régional sans possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.
- ☞ CASO NANTERRE de N2 Masculin en Régional avec possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.
- ☞ ES CANNET ROCHEVILLE de N3 Masculin en Régional sans possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.
- ☞ ES MEYLAN de N3 Masculin en Régional sans possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.
- ☞ USOM BELFORT de N3 Masculin en Régional sans possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.
- ☞ NIORT VB de N3 Masculin en Régional sans possibilité d'accéder à la N3 en 2004/2005.

II) COUPE DE FRANCE SENIORS

MASCULINE

A la demande de la LNV les finales se dérouleront du 16 au 19 mars 2005.

Les engagements des équipes Fédérales devront être confirmés par les Groupements Sportifs concernés avant le 8 Octobre 2004 compte tenu des modalités financières qui doivent être acceptées.

Le tirage au sort des rencontres s'effectuera lors de la réunion de la CCS du 22 Octobre 2004 et le 1^{er} Tour aura lieu le Dimanche 14 Novembre 2004.

FEMININE

A la demande de la LNV les finales se dérouleront les 25 et 26 Février 2005.

1^oTour : date à définir avec la LNV

Les 9 clubs de Pro A et les 5 clubs Fédéraux de N1 Féminin (priorité sur volontariat des 3 équipes 1/2 finalistes la saison dernière de la Coupe Fédérale et dans l'ordre du classement Général annuel 2003/2004).

Le club recevant sera celui issu de la plus petite division.

Le premier tiré recevra s'il s'agit de deux clubs issus de la même division.

1/4 de Finale : date à définir avec la LNV

Les 7 vainqueurs du tour précédent plus RC CANNES

Tirage au sort intégral

1/2 Finale et Finale : les 25 et 26 Février 2005

III) COUPE DE FRANCE JEUNES

Date butoir des engagements 16 OCTOBRE 2004.

Les membres de la CCS présenteront les poules du 1^{er}Tour le 22 octobre 2004 pour validation.

IV) CANDIDATURES POULES FINALES FEDERALES

A préciser si les DOM/TOM participent aux Finales de N3 ainsi qu'aux Cadette(s).

La CCS transmet le cahier des charges des Finales à la Commission Financière pour la réévaluation des indemnités pris en charge par la Fédération.

Les membres de la CCS devront faire des propositions sur le déroulement des finales lors de la prochaine réunion.

Les cahiers des charges seront envoyés aux Clubs qui ont manifesté le désir d'organiser une Finale après validation de ceux ci par le Bureau Fédéral.

Les dates des Finales Minimes et Benjamins Masculins et Féminins seront décidés dès que seront connues les décisions du ministère de l'Education Nationale pour le Lundi de Pentecôte.

V) CONTROLE DES FEUILLES DE MATCHES

Le chargé de mission effectuera le Contrôle des feuilles de matches dès leurs arrivées au siège Fédéral et informera si nécessaire le secrétariat Administratif de la CCS qui aura la charge de prévenir les clubs concernés par tout moyen afin d'éviter ainsi des répétitions de pénalités.

VI) OBLIGATIONS DES CLUBS EN MATIERE DE JEUNES (ADDITIF AU B.F.I.)

Pour un Groupement Sportif ayant une équipe engagée en LNV et possédant une CFCP en Nationale, les obligations sont de 4 équipes de Jeunes dont 2 obligations en 6X6 mais restent à 5 équipes pour les Groupements Sportifs qui possèdent une équipe réserve normale en Nationale.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE LA CCS : Vendredi 22 Octobre 2004



Destinataires :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Membres du Comité Directeur
Membres de la CCS
Diffusion Interne